



## Conseil Municipal du 16 juin 2021 Compte-rendu sommaire

Monsieur Grégory CASSAGNEAU est désigné secrétaire de séance.  
Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

### Délibération n° 2021\_06\_D01

**Objet : Compte-rendu des décisions du Maire**

Le Conseil municipal prend acte, des décisions du Maire.

### Délibération n° 2021\_06\_D02

**Objet : Approbation des comptes rendus des séances des 20 et 27 mars et 10 avril 2021**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les comptes rendus des séances des 20, 27 mars et 10 avril.

### Délibération n° 2021\_06\_D03

**Objet : Limitation de l'exonération de taxe foncière de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Votants : 26      Abstention : 2      Exprimés : 24      Contre : 0      Pour : 24

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation ;
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### Délibération n° 2021\_06\_D04

**Objet : Décision modificative n° 1 du Budget principal de la Commune**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les inscriptions budgétaires présentées en séance ;
- Approuve la décision modificative n° 1 du budget principal de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### Délibération n° 2021\_06\_D05

**Objet : Rétrocession de la concession n°1288 dans le cimetière communal**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la reprise de la concession n°1288 au nom de la commune au 2/3 de sa valeur d'achat ; Le tarif de reprise de la concession est donc fixé à 83.33 € (2/3 de 125 €) ;
- Dit que la dépense sera imputée au compte 678 (autres charges exceptionnelles) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Délibération n° 2021\_06\_D06****Objet : Restitution de cautions bateaux**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la restitution de la caution de 120 € à M. PICCHARLES Thierry ;
- Approuve la restitution de la caution de 120 € à M. MEUNIER Jean-Claude ;
- Dit que la dépense sera imputée au Chapitre 16 article 165 du budget de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Délibération n° 2021\_06\_D07****Objet : Tarifs de la halte nautique**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Porte le tarif des lave-linges et sèche-linge à 1 ou 2 jetons selon le programme choisi à partir du 16 juin 2021 ;
- Décide de créer un tarif pour la non restitution en fin de séjour du badge d'accès douche/WC/Laverie de 50€/badge ;
- Décide de maintenir les autres tarifs prévus par la délibération 2020\_09\_D10.

**Délibération n° 2021\_06\_D08****Objet : Participation financière de la commune aux transports scolaires 2021/2022**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accepte la prise en charge des frais de transport scolaires des enfants résidant sur la Commune, selon les modalités suivantes :
- Les Apprentis scolarisés en Tarn-et-Garonne bénéficieront d'une prise en charge par la Commune, à hauteur de 75 %, pour les demi-pensionnaires, soit un abonnement à 22,50 € (au lieu de 90 €) et à 75 % pour les internes soit un abonnement à 11,50 € (au lieu de 46 €).
- Les étudiants scolarisés en Tarn-et-Garonne bénéficieront d'une prise en charge par la Commune, à hauteur de 75 %, pour les demi-pensionnaires, soit un abonnement à 22,50 € (au lieu de 90 €) et à 75 % pour les internes soit un abonnement à 11,50 € (au lieu de 46 €).
- Les élèves inscrits dans l'établissement privé le plus proche en provenance d'une commune située en dehors du secteur de recrutement de l'établissement public de référence sans que cela ne soit justifié par un motif dérogatoire également accepté dans le secteur public et dont la situation est inchangée bénéficieront d'une prise en charge par la Commune, à hauteur de 75 %, pour les demi-pensionnaires, soit un abonnement à 22,50 € (au lieu de 90 €) et à 75 % pour les internes soit un abonnement à 11,50€ (au lieu de 46 €).
- Dit que les dépenses seront imputées au Budget Principal de la Commune article 62878 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Délibération n° 2021\_06\_D09****Objet : Organisation et tarification de l'ALSH**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accepte le maintien de la réservation à la semaine ;
- Décide d'appliquer les tarifs de réservation à la journée suivants en fonction des nouvelles tranches de quotient familial ;

| <b>Tarif ALSH vacances en € par enfant</b> |                     |                        |                     |                       |
|--|---------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|
| Quotient familial                          | Montéchois par jour | Montéchois par semaine | Extérieurs par jour | Extérieur par semaine |
| 0 à 437                                    | 10,00 €             | 40,00 €                | 16,00               | 64,00 €               |
| 438 à 820                                  | 10,00 €             | 40,00 €                | 16,00               | 64,00 €               |
| 821 à 1200                                 | 11,00 €             | 44,00 €                | 17,00               | 68,00 €               |
| 1201 et 1500                               | 12,00 €             | 46,00 €                | 18,00               | 72,00 €               |
| 1501 et plus                               | 12,00 €             | 46,00 €                | 18,00               | 72,00 €               |

- Dit que ces dispositions seront applicables à compter du 16 juin 2021 ;
- Dit que les recettes correspondantes seront encaissées par la régie de recettes enfance-jeunesse ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Délibération n° 2021\_06\_D10****Objet : Délégation de signature pour signer une convention d'occupation du domaine privé avec Tarn-et-Garonne Habitat dans le cadre de l'installation d'une bâche incendie**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'occupation d'une partie des parcelles ZI 94 et ZI 95 appartenant à Tarn-et-Garonne Habitat pour la mise en place d'une bâche incendie, à titre gratuit ;
- Dit que les travaux d'implantation et de protection de l'équipement ainsi que son entretien seront à la charge exclusive de la commune de Montech.

**Délibération n° 2021\_06\_D11****Objet : Convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) entre la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, la société XF Investment et la Commune de Montech**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial sur le secteur de Percin dans le cadre du projet d'aménagement porté par la société XF Investment et son périmètre tel qu'il figure en annexe de la convention ;
- Approuve le projet de convention entre la commune de Montech, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne et la société XF Investment et de l'autoriser à signer la présente convention ;
- Demande à la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne ;

- D'approuver la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial sur le secteur de Percin dans le cadre du projet d'aménagement porté par la société XF Investment ;
- D'annexer le périmètre du Projet Urbain Partenarial au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montech ;
- De prendre acte en application de l'article R.332-25-3 du Code de l'Urbanisme de l'exonération de la part communale de taxe d'aménagement pour une durée de 5 ans sur le périmètre du projet défini à l'article 2 correspondant à la construction de 68 logements.

**Délibération n° 2021\_06\_D12**

**Objet : Convention d'extension du périmètre de concession portuaire**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le projet d'avenant à la convention de Service Public relative à l'exploitation et à l'aménagement d'équipements légers de plaisance : réglementation portuaire et signature de la convention avec Voies Navigables de France (V.N.F.) avec l'extension du périmètre suivant :
  - Au niveau de l'avant-port, pour une superficie de 360 m<sup>2</sup> de terre-plein, sur une longueur de 75 mètres, une zone pour du stationnement de bateaux type hivernage,
  - En aval du port,
    - À proximité de l'office de tourisme intercommunal un terre-plein d'une surface de 208 m<sup>2</sup> (longueur totale de 112 mètres) en aval immédiat du port,
    - Un ponton de 36 mètres linéaire, d'une surface de 51 m<sup>2</sup> destiné à recevoir les bateaux à usage collectif (péniches hôtel), délimité par une signalisation adéquate sur le quai et disposant d'une borne eau et électricité,
    - Un ponton de 30 mètres linéaire (d'une surface de 46m<sup>2</sup>) pour créer deux amarrages supplémentaires (2 bateaux de 15 mètres) pour du stationnement de courte durée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la concession.

**Délibération n° 2021\_06\_D13**

**Objet : Création d'un emploi d'adjoint administratif**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

Considérant qu'il conviendrait d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

| Nombre d'emplois | Grade                 | Nature des fonctions<br>Niveau de recrutement | Temps de travail<br>Hebdomadaire |
|------------------|-----------------------|---|----------------------------------|
| 1                | Adjoint administratif | Urbanisme et élections                        | 35h                              |

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources humaines réunie le 8 juin 2021 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accepte la proposition ci-dessus ;
- Charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

**Délibération n° 2021\_06\_D14****Objet : Création d'un emploi d'apprenti**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

Considérant que la Commune pourrait accueillir un apprenti :

| Service       | Nombre de poste | Diplôme préparé                          | Durée de la formation                              |      |
|---------------|-----------------|--|--|------|
| Espaces verts | 1               | CAP agricole<br>Métiers de l'agriculture | Du 1 <sup>er</sup> juillet 2021<br>au 30 juin 2022 | 1 an |

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de conclure un contrat d'apprentissage conformément aux dispositions ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation des Apprentis et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

**Délibération n° 2021\_06\_D15****Objet : Signature d'une convention de rupture conventionnelle**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la demande de rupture conventionnelle de M ARDOUREL Cyril ;
- Approuve le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle (ISRC) fixé à 4 317,50 € ;
- Fixe la date de cessation définitive de fonctions ou date de fin de contrat au 15 août 2021 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de rupture conventionnelle avec M. ARDOUREL Cyril ;
- Dit que les crédits correspondants seront prévus au budget.

**Délibération n° 2021\_06\_D16****Objet : Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne pour l'aménagement d'un nouveau pôle d'usage multimodal sur la commune de Montech**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le projet d'implantation d'un nouveau pôle d'échange multimodal le long de la RD928 au giratoire de la zone d'activité de la Mouscane ;
- Approuve le projet de convention ci-annexé.

**Délibération n° 2021\_06\_D17**

**Objet : Tarif des séjours « Sports Nature Découverte » au camping municipal de Montech**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

Considérant que le camping municipal de Montech souhaite proposer des séjours « d'intégration » pour des élèves des collèges qui bordent le canal latéral à la Garonne ;

Considérant que ces séjours d'une durée de 2 jours et une nuit comprendraient l'hébergement, le petit déjeuner, 3 repas et des activités au tarif de 50 €/jour/participant ;

Considérant que cette offre permettrait d'améliorer la visibilité du camping de Montech et d'assurer de nouvelles recettes ;

Considérant que cette offre permettrait également de nouer des partenariats avec divers prestataires présents sur la commune de Montech ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la mise en place de séjours « sports nature découverte » au camping municipal de Montech ;
- Décide de fixer le tarif à 50 €/jour/participant ;
- Dit que les recettes seront encaissées par la Régie du camping municipal.

**Délibération n° 2021\_06\_D18**

**Objet : Demande de subvention pour la construction d'une salle Multi-activités à vocation de Dojo départemental (modification de la délibération 2021\_03\_D20)**

Votants : 26      Abstention : 0      Exprimés : 26      Contre : 0      Pour : 26

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière des partenaires pour les deux tranches du projet selon les plans de financement mentionnés en séance ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de financement et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

 Le Maire,  
Jacques MOIGNARD